

N Zone

Ns Secteur


4 Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert

Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31

Plantation à conserver ou à réaliser (alignement d'arbres)

Élément du patrimoine identifié au sens de l'article R.151-41

0 50 100
metres



4.2.1

COMMUNE DE GINASSERVIS
DEPARTEMENT DU VAR

PLAN LOCAL D'URBANISME
Loupe village

PLU approuvé par DCM du 23 mars 2017
Révision à objet unique 1 approuvée par DCM du 15/10/2020
Révision à objet unique 2 approuvée par DCM du

begeat
www.begeat.fr
ARRECHTEMENT
URBANISME
ENVIRONNEMENT
PAYSAGE
DEVELOPPEMENT

Echelle : 1/2000